

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 17 novembre 2020

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 87 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Marie BATOUX - Nassera BENMARNIA - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Jean-Marc COPPOLA - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Arnaud DROUOT - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - David GALTIER - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Pierre LAGET - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Caroline MAURIN - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Franck OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Romain BRUMENT - Sabine BERNASCONI représentée par Laurent SIMON - Doudja BOUKRINE représentée par Camélia MAKHLOUFI - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Marc DEL GRAZIA représenté par Jean-Pierre GIORGI - Olivia FORTIN représentée par Sophie GUERARD - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Anne MEILHAC représentée par Jean-Marc SIGNES - Hervé MENCHON représenté par Christine JUSTE - André MOLINO représenté par Michel ILLAC - Yves MORAINÉ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Benoît PAYAN représenté par Joël CANICAVE - Julien RAVIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Michèle RUBIROLA représentée par Pierre HUGUET - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Gérard AZIBI - Sébastien BARLES - Mireille BENEDETTI - Patrick BORE - René-Francis CARPENTIER - Mathilde CHABOCHE - Bernard DEFLESSELLES - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bruno GILLES - Anthony KREHMEIER - Bernard MARANDAT - Sandrine MAUREL - Eric MERY - Férouz MOKHTARI - Didier PARAKIAN - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Denis ROSSI - Eric SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Nathalie TESSIER - Ulrike WIRMINGHAUS.

Signé le 17 Novembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 24 novembre 2020

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCESDE 004-135/20/CT

■ CT1-Approbation d'un soutien exceptionnel aux commerces de proximité des communes du territoire

TCES 004-17/11/20 CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'épidémie de COVID a généré et génère une crise sanitaire sans précédent conduisant au confinement de la moitié de la population mondiale avec de lourds impacts sur les modes de vie, la consommation et l'économie à l'échelle planétaire.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, ses Territoires, ses 92 communes et ses 1,8 million d'habitants n'ont pas été épargnés. Les entreprises, qui continuent de vivre en s'adaptant aux mesures étatiques, restent marquées par cette période et en attente de perspective d'avenir.

Pendant le premier confinement, des efforts considérables ont été engagés par Aix-Marseille-Provence, ses Territoires et ses communes ainsi que l'ensemble des acteurs publics (Etat, Région, Département, chambres consulaires, etc) pour informer et protéger au mieux les habitants et le tissu économique. Un plan d'urgence métropolitain a été mis en place avec des actions en faveur de la continuité du service public (communication, transports, déchets, etc), de la santé des habitants et de la solidarité envers les plus fragiles (matériels de protection, désinfection des rues, paniers alimentaires, aides aux jeunes notamment étudiants, etc) et des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises et sauvegarder les emplois (aides à la trésorerie, report/annulation de loyers et redevances d'occupation du domaine public, etc).

En outre, un plan de relance, adopté le 31 juillet 2020 par le Conseil de la Métropole, porte l'ambition de permettre le renouveau des territoires en intégrant comme finalité le soutien à l'emploi, l'inclusion sociale et la réussite d'un virage écologique. Sa première action vise à "soutenir massivement les secteurs économiques durement touchés, pourvoyeurs d'emplois et de retombées locales", afin de permettre la survie de son tissu économique local.

Depuis l'instauration d'un nouvel état d'urgence sanitaire et d'un nouveau confinement, le tissu économique de nos territoires vit une nouvelle phase de tension. Les spécificités démographiques et économiques du territoire Marseille-Provence, comprenant de nombreux commerces de cœurs de villes et de villages, implique un soutien du Territoire dans le cadre du plan de relance précité et de la stratégie métropolitaine de soutien au commerce de proximité. En effet, dès le 30 mars 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence est devenue l'une des toutes premières métropoles à s'engager en faveur du commerce de proximité à travers son agenda du développement économique, voté en conseil métropolitain. L'une de ses orientations stratégiques consistait à construire une métropole de proximité proche de ses habitants en accompagnant tous les territoires dans leurs politiques en faveur du commerce de proximité et de l'artisanat, en particulier par des dispositifs d'aide à l'immobilier. Dans le contexte actuel et afin d'adapter au mieux son action sur le terrain, il est proposé de mener une action ciblée notamment sur l'aide aux loyers en lien avec les communes de son territoire, la proximité de ces dernières permettant de déterminer au mieux les besoins.

L'aide aux loyers du Territoire Marseille-Provence intervient pour soutenir l'extension d'activités économiques. L'extension s'entend comme une augmentation des moyens de productions, et ce soutien aux commerçants leur permettra de multiplier leurs moyens de productions et de distributions, en investissant sur des outils innovants de vente à emporter type « click & collect », de livraison, et de valorisation et diffusion sur des plateformes nouvelles.

Signé le 17 Novembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 24 novembre 2020

Ainsi, le Territoire Marseille-Provence souhaite mettre en place un plan de soutien et d'accompagnement au développement des commerces de nos cœurs de villes et de villages, sur la base de « 1 euro par habitant pour nos commerces ». Il s'agit de soutenir dans leur développement alternatif (click & collect, plateforme numérique, vente à emporter, livraison sous-traitée) les commerces de proximité fermés administrativement, pour étendre leur production et leur distribution. Cette aide se traduira par une participation financière du Territoire, via la Commune conventionnée, à hauteur de 50% du loyer payé par l'entreprise, dans la limite de 400 euros par entreprise. La Commune conventionnée pourra compléter, si elle le souhaite, le reste à charge du loyer de l'entreprise.

Les commerces dans les cœurs de villes et de villages relèvent d'une activité de proximité. C'est donc en étant au plus près du terrain que les Communes pourront aider le Territoire Marseille-Provence à identifier les commerces nécessitant ce soutien à leur développement. Ainsi, les Communes établiront une liste des commerces susceptibles d'être accompagnés, pour transmission d'ici le 17 décembre aux équipes du Territoire, afin de finaliser ce soutien exceptionnel.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°201561085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- La délibération ECO 004-5723/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 relative à la mise en place d'outils d'intervention métropolitains pour lutter contre la vacance commerciale dans le centre-ville de Marseille ;
- La délibération ECO 002-6394/19/CM du Conseil de la Métropole du 29 juin 2019 relative aux conditions d'attribution des aides métropolitaines en faveur de la redynamisation des commerces dans le centre-ville de Marseille ;
- Le procès - verbal de l'élection du 15 juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération HN 004-8076/20/CM du 17 juillet 2020 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative aux délégations de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération FBPA 033-8303/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 relative à l'adoption du plan de relance de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur, CONSIDERANT

- Le caractère exceptionnel de la crise liée à l'épidémie de COVID-19 et le besoin de mesures spécifiques pour atténuer ses effets délétères sur les habitants et les entreprises à court mais aussi moyen terme ;
- La volonté du Territoire de réduire l'impact du choc sanitaire sur ses entreprises, notamment dans la capacité de celles-ci à payer leurs loyers et à accroître leurs moyens de productions et de distributions ;
- La nécessité de constituer un relais avec les communes du territoire afin de permettre une efficacité dans l'aide apportée aux commerces de proximité.

DELIBERE

Article 1 :

Afin de soutenir le commerce de proximité et permettre, dans cette période de crise, d'atténuer l'impact du choc sanitaire, sont attribuées les sommes ci-après :

- Allauch : 22 000 euros
- Carnoux-en-Provence : 6900 euros
- Carry-le-Rouet : 6300 euros
- Cassis : 7700 euros
- Ceyreste : 4100 euros
- Châteauneuf-les-Martigues : 11 700 euros
- La Ciotat : 33 900 euros
- Ensues-la-Redonne : 5200 euros
- Gémenos : 6200 euros
- Gignac-la-Nerthe : 9000 euros
- Marnagnane : 34 500 euros
- Marseille : 860 000 euros
- Plan-de-Cuques : 11 000 euros
- Roquefort-la-Bédoule : 5000 euros
- Le Rove : 4300 euros
- Saint-Victoret : 6600 euros
- Sausset-les-Pins : 7500 euros
- Septèmes-les-Vallons : 11 200 euros

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à signer tous documents afférents.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 2020 de l'État Spécial du Territoire Marseille Provence et du Budget Principal de la Métropole, en section de Fonctionnement chapitre 65 nature 65734.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI